DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

Le jeudi 12 novembre 2020 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 16 novembre 2020 à 20h00 au Centre des animations de Rots, ayant pour objet :

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

PS1 - Délibération : maison de santé

PS2 - Délibération : projet SCI des Fontaines.

Compte tenu de la nature urgente de ces points, le Conseil municipal approuve à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Délibération: approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 05/10/2020.

3- Délibération : remboursement des locations de salle des fêtes annulées pour cause de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

4- Délibération : régularisation de la délibération n°88-08-2020 – encaissement d'une partie de la caution d'une réservation de la salle des fêtes du village de Secqueville-en-Bessin.

5- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le visionnage des caméras de surveillance.

B- RESSOURCES HUMAINES

- 6- Délibération : création d'un emploi non permanent pour l'entretien des locaux,
- 7- Délibération : régularisation du supplément familial de traitement d'un agent-

C- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- 8- Information des maires délégués et des adjoints au Maire
- PS1 Délibération : maison de santé.
- PS2 Délibération : projet S.C.I. des Fontaines.
 - 9- Tour de table.

Questions diverses

L'an deux mille vingt, le lundi 16 novembre à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réunt le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Étaient présents: Mme Goraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, M. Franco DURIATTI, M. Alain FAVRE, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER et M. Gérard VARLET.

Absents excusés: Mme Laetitia BLIN et Joelie SOREL.

Absents non excusés: aucun.

Pouvoirs: Mme Laetitia BLIN à M. Thibault GAUTIER et Mme Joelle SOREL à M. Gérard VARLET

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Gérard VARLET est désigné comme secrétaire de séance.

2. <u>Délibération: approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 05/10/2020</u>

Approbation à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3. <u>Délibération : remboursement des locations de salles des fêtes annulées pour cause de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.</u>

Pour respecter le protocole sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, les locations de salle des fêtes ont été annulées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/11/2020

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour rembourser ces acomptes.

Autorisation du Conseil municipal accordée pour le remboursement des chèques d'acompte présentés ci-dessus. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4. <u>Délibération : régularisation de la délibération n°88-08-2020 – encaissement d'une partie de la caution d'une réservation de la salle des fêtes du village de Secqueville-en-Bessin.</u>

Suite à la réservation de la salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin du 13/03/2020 au 15/03/2020, l'état des lieux de sortie a révélé qu'une des portes intérieures avaient été endommagée.

La délibération n°88-08-2020 autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de caution de cette location (500 €) mais le devis des travaux de réparations est inférieur au montant de la caution.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de réclamer au locataire, Monsieur Arslane TEDLAOUTI le remboursement du coût des réparations.

Autorisation du Conseil municipal accordée pour le remboursement des chèques d'acompte présentés ci-dessus. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

5. <u>Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le visionnage des caméras de surveillance.</u>

La Commune possède des dispositifs de vidéoprotection permettant de surveiller et protéger un certain nombre de bâtiments et installations publics et leurs abords : bâtiment enfance jeunesse, restaurant scolaire, école maternelle, école primaire, mairie de Rots, vestiaire de football, centre des animations de Rots, gymnase bibliothèque/agence postale communale.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour le visionnage des images filmées par ces dispositifs.

Autorisation du Conseil municipal pour les dispositifs de vidéoprotection autour des bâtiments cités ci-dessus. Autorisation à Monsieur le Maire pour le visionnage des images filmées par les caméras de ces dispositifs. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

6. Délibération : création d'un emploi non permanent pour l'entretien des locaux,

L'équipe des A.T.S.E.M. (Agents Techniques Spécialisés dans les Écoles Maternelles) a besoin d'un renfort pour le ménage de l'école maternelle. Le temps de travail nécessaire a été évalué à 3 heures hebdomadaires. Actuellement, le tableau des emplois ne prévoit pas d'emploi non permanent vacant. Pour permettre un recrutement, il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent pour 3 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire demande la modification du tableau des emplois en créant un emploi non-permanent pour 3 heures hebdomadaires.

Autorisation du Conseil municipal accordée. 19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Thomas PAULMIER, Mme Marie-José LUCAS et M. Paul DOUESNEL).

7. Délibération régularisation du supplément familial de traitement d'un agent.

Un agent communal perçoit du Supplément Familial de Traitement pour deux de ses enfants alors qu'un jugement de 2018 fixe leur résidence chez leur père. La situation doit être régularisée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour :

- le versement de la moitié du supplément familial de traitement de l'agent au père de ses enfants à partir de novembre 2020,
- un versement de 3 600.57 € au père des enfants de l'agent correspondant au montant de supplément fàmilial qui aurait dû lui être reversé depuis 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord avec le père des enfants de l'agent pour le versement des 3 600.57 €.

Autorisation du Conseil municipal. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

8. <u>Information des maires délég</u>ués et des adjoints au Maire.

Voir document annexe.

PS1. <u>Délibération: maison de santé</u>

Pour des délais de réalisation, l'emplacement de la maison de santé était initialement prévu dans le périmètre de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) des Roseaux. Un nouvel emplacement près du gymnase et de la bibliothèque a été proposé à la société CREADIMM et aux professionnels de santé. La possibilité de réaliser des logements au-dessus de la maison de santé a été évoquée.

En réunion de municipalité, cette possibilité a été jugée inopportune.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Autorisation du Conseil municipal pour la construction d'une maison de santé sans logement au 1^{er} étage par la société Creadimm sur la parcelle BI 151 près du gymnase et de la bibliothèque.

Autorisation du Conseil municipal. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Il faudra demander à un géomètre de borner la parcelle qui sera vendue à Creadimm et lancer une procédure de déclassement pour sortir ce bien du domaine public.

PS2. <u>Délibération: projet S.C.I. des Fontaines</u>

Une déclaration préalable a été déposée par la S.C.I. des Fontaines pour la division des parcelles BI 179 et BI 181 (sente des Fontaines) dans le but d'aménager des places de parkings et une voie d'accès aux différents lots. Cette dernière voie est pensée de manière à assurer une jonction au nord avec le réseau de circulation de la future Z.A.C. des Roseaux. Monsieur le Maire présente le plan proposé dans la demande.

Monsieur Thomas PAULMIER se rappelle que la voie d'accès avait été pensée pour l'accès des camions chargés de l'enlèvement des ordures ménagères. Monsieur Michel BOURGUIGNON répond qu'il n'y a pas de rapport entre l'aménagement de la voie d'accès aux différents lots et le circuit d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur Paul DOUESNEL rappelle que le Conseil municipal de l'ancien mandat avait demandé qu'il y ait une quinzaine de places de parking alors que le dernier projet en prévoit 8.

Monsieur Thomas PAULMIER demande si la pointe nord-est de la zone se situe dans le périmètre de la Z.A.C. des Roseaux. Madame Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond que oui.

Madame Aurore BRUAND souhaite savoir combien coûtera la rétrocession de la voie d'accès aux différents lots. Elle trouve qu'il n'y a pas assez d'information pour permettre un vote.

Madame Dorothée PITOIS-BLESTEAU explique que pour le moment il ne s'agit que d'un vote de principe.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Autorisation du Conseil municipal pour le schéma de principe présenté par Monsieur le Maire avec rétrocession à la Commune de la voie d'accès aux différents lots.

19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Thomas PAULMIER, Mme Marie-José LUCAS et M. Paul DOUESNEL).

9. Tour de table

<u>Madame Aurore BRUAND</u>: souhaite qu'un point sur les finances soit fait lors du prochain Conseil municipal <u>Madame Corinne BRUNETEAU-FALET</u>: informe le Conseil municipal que la prochaine Assemblée Générale de l'association Bout'chou qui gère la crèche aura lieu le 30/11 en vidéo-conférence.

Monsieur Jacky BESNIER: informe que la Commune offre de nouveau des sapins aux habitants. Pour le moment 48 sapins ont été réservés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16/11/2020

Monsieur Franck DURIATTI: annonce qu'un point finances sera fait lors du prochain Conseil municipal. Par contre, l'affectation du résultat de l'exercice 2019 sur celui de 2020 ne pourra pas être fait avant janvier quand l'exercice comptable 2020 aura était définitivement clos.

Pour le moment, d'une manière générale, il n'y a pas de problèmes de dépassement budgétaire.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le secrétaire de séance Gérard VARLET

Le secrétaire de séance Gérard VARLET

Le Nylre Mickel BOURGUIGNON